

Image not found or type unknown



Pour qui sont ces loyers?

Par **AliBobo**, le **10/09/2013** à **07:10**

Bonjour

j'ai signé un compromis de vente le 01/09/13 devant notaire, l'acquéreur désirant profiter de la rentrée des étudiants m'a demandé si il pouvait rechercher un locataire, l'ayant trouvé, je dois signer le bail dans quelques jours, l'appartement restant ma propriété jusqu'à la signature de l'acte de vente, vers fin octobre.

jusqu'à cette date à qui reviennent les loyers?

Merci

Par **Legalacte**, le **10/09/2013** à **17:07**

Bonjour,

le loyer revient au propriétaire, donc vous jusqu'à la date définitive de la vente, sauf accord écrit contraire.